

Séance du Conseil Municipal du 5 Mai 2014

Nombre de membres - en exercice :	11	Date de convocation:	28.04.2014
- présents :	09	Date d'affichage:	28.04.2014
- votants :	11		

L'an deux mille quatorze, le cinq mai, à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Tauxières-Mutry, sous la présidence de Monsieur Philippe RICHOMME, Le Maire.

Etaient présents: P.RICHOMME, F.GALIMAND, F.LEJEUNE-BOEVER, F.GIANONCELLI, A.MASSARD, F.LOUVET, S.BRUNET, D.BARBIER, et H.GALIMAND

**Excusés : D.VILLENET représentée par F.GALIMAND
P.GAILLARD représenté par H.GALIMAND**

Mme Florence GIANONCELLI a été élue secrétaire de séance.
Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Présentation du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur ROUALET et Monsieur SECONDE présentent aux nouveaux membres du conseil municipal les différents points liés à la révision du P.L.U. et notamment l'évolution du zonage et les orientations d'aménagement associées pour le territoire de Tauxières Mutry.

Présentation du Projet d'Aménagement et du Développement Durable

Monsieur SECONDE présente aux conseillers le P.A.D.D. Il les informe également qu'il est un document obligatoire dans lequel les élus du territoire expriment leurs souhaits sur l'évolution du territoire dans le respect des principes de développement durable. Il fixe les objectifs : urbanisme, transports et déplacements, équipements structurants, développement économique, touristique et culturel.

Délibération n°2014-19 : Décision modificative

Afin de pouvoir régler l'achat d'un rotofil et la gravure supplémentaire du mot « 1^{er} cru » sur les tonneaux de fleurissement, il y a lieu de procéder à un virement de crédits, comme ci-dessous :

C/ 61523 :	- 552 €
C/023 :	+ 552 €
C/021 :	+ 552 €
C/ 2188 – 171 :	+ 552 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à ce virement de crédits.